

République
Française

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de
Seine
et Marne

De la Commune de **FAREMOUTIERS**

Nombre de membres

Séance du 23 septembre 2024

Afférents au Conseil
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la
délibération :
19

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.

**Date de la
convocation :**
13/09/2024

Présents : Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Bruno DUMONT, Alain BENOIST, Frédéric BOUIGE, Muriel BERNARD, Isabelle AUBERTIN, Donatienne PIPART, Marie-Thérèse LEMAY, Cindy BERTOT, Michel CLOUET

Pouvoirs :

Sonia HABAY a donné pouvoir à Didier COLIN,
Lysiane CAVIC a donné pouvoir à Donatienne PIPART
Jean-Pierre MIHALJEVIC a donné pouvoir à Nicolas CAUX
Bertrand CHIGOT a donné pouvoir à Nathalie DEPLANQUE

Secrétaire de séance : Marie-Claude POVIE

Délibération n°2024/025

Objet de la délibération : **POLICE MUNICIPALE : CONVENTION DE VERBALISATION ELECTRONIQUE : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu le CGCT,

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L512-1 et L512-2,

Vu la délibération 2024/019 relative à la convention signée avec la mairie de Maisoncelles-en-Brie,

Considérant la demande de la commune de Maisoncelles-en-Brie,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération, et dont lecture a été faite,

Le Maire demande au conseil municipal, d'approuver ladite convention et de l'autoriser à signer cette convention et tout autre document pouvant s'y rapporter.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention et autorise le Maire à signer celle-ci et tout autre document pouvant s'y rapporter.

Le Maire,
Nicolas CAUX



Le secrétaire de séance
Marie-Claude POVIE